

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'impossible paix orientale. — Poincaré, Lloyd George et la Conférence de Gènes. — Notre change s'améliore. — Elections partielles de Grande-Bretagne.

Dans la Revue Hebdomadaire, en un raccourci expressif, M. Henri Massis dépeint : « Les avatars de la paix orientale ».

La situation du Proche-Orient se présente dans des conditions déconcertantes. Périodiquement, on annonce qu'on va enfin aborder le règlement de la question. Mais chaque fois éclate l'impossibilité d'aboutir à une solution.

Et, M. Massis de rappeler :

« Les Turcs ont fait la preuve qu'ils pouvaient défendre leur indépendance ; les Grecs ont non moins clairement démontré qu'ils étaient impuissants à continuer une guerre de conquête qui les ruine et les épuise. Et, néanmoins, rien ne semble plus malaisé que de parvenir à un accord qui est la condition de toute véritable paix. Les thèses en présence s'affrontent avec la même intransigeance et les velléités de médiation ne mettent que davantage en lumière les oppositions irréductibles de ceux-là qui font mine d'y vouloir travailler... Si bien que, depuis trois ans, nous assistons à une manière de chassé-croisé qui n'a aucune raison de finir. Au reste, vouloir valamment en finir ? Toute la question est là. »

M. Massis tente de répondre à cette question.

La position de la France n'est pas douteuse. Quel que soit le mobile qui ait dicté sa conduite à M. Briand, celui-ci n'en a pas moins pris une initiative destinée à servir profondément les intérêts français dans tout le monde de l'Islam. Le seul tort de l'accord d'Angora fut de faire « partie d'une politique d'abandon qui, par avance, en diminuait la bienfaisance. »

Mais si la France a voulu instaurer la paix dans le Proche-Orient, la paix même hâtive et dans une certaine mesure prématurée, il n'en est pas de même de la Grande-Bretagne.

La politique anglaise ne veut rien de définitif en Orient tant que la Russie sera absente des négociations. Et ici nous touchons le fond de la question. L'Angleterre cherche en Europe un système d'équilibre, car elle sait désormais que son insularité n'est plus qu'une protection illusoire : c'est du côté germano-russe qu'une partie de l'opinion britannique incline.

Le réquisitoire de M. Massis n'est que trop fondé. Voilà de longs mois que la paix fleurirait dans le Proche-Orient, si la Grande-Bretagne ne s'était plu à fomenter et à attiser maints dissentiments.

Mais l'heure de la réflexion et de la sagesse pourrait bien sonner avant longtemps pour elle !

Nous montrons, voici deux jours, comment M. Poincaré avait su, à l'occasion des incidents de Haute-Silésie, rallier tous les suffrages à la Chambre à l'exception des socialistes, impénitents, et pour lesquels tout ce qui est français est souverainement méprisable.

Ce n'est pas une des moindres fautes de M. Briand que celle qui a consisté à faire croire qu'une politique strictement française n'était plus possible. Sentant que la confiance du Parlement lui échappait, l'ex-président du Conseil avait tenté une suprême manœuvre : susciter des divisions et monter telles parties de la Chambre contre telles autres.

Un moment, le procédé a failli réussir : nous avons couru le risque de voir de factices problèmes intérieurs, créés de toutes pièces pour les besoins des circonstances, dissimuler les problèmes extérieurs autrement graves, autrement vitaux, à l'heure actuelle !

Mais le Parlement s'est vite ressaisi. Et ceux-là même qui, comme les radicaux, accueillirent avec défiance le cabinet Poincaré commencent à reconnaître les mérites du nouveau président du Conseil.

Nous commentions naguère un article de M. Gaston Doumergue. Voici ce qu'écrivait aujourd'hui, dans l'Actualités, le vieux leader du parti radical, au sujet de la note adressée par M. Poincaré aux puissances al-

liées au sujet de la Conférence de Gènes.

« La Note de M. Poincaré était admirablement rédigée et son argumentation ne donnait prise à aucune contradiction. Elle était irréfutable. »

« Le Premier anglais n'éprouve pas volontiers l'opinion de son partenaire quand il est en désaccord avec lui. D'autre part, quand il paraît entrer dans la voie des concessions, il opère avec tant d'habileté que c'est en fin de compte celui qui paraît avoir obtenu quelque concession de lui qui en a fait une en réalité. La perfection de la Note rédigée par M. Poincaré a paru si grande au chef du Gouvernement anglais, le trame de l'argumentation était si serrée qu'il n'a pas pu trouver en elle la fissure par où faire pénétrer la contradiction et engager une controverse propre à amener une conciliation entre son point de vue et celui de notre Premier. Aussi, ne s'est-il pas empressé de répondre à la Note de celui-ci, avouant ainsi qu'elle était irréfutable. »

Ces lignes montrent que M. Poincaré a su s'attirer l'approbation et les encouragements de toutes les volontés françaises et jusqu'à ces voix de gauche que sont les radicaux. Elles témoignent aussi que l'actuel Président du Conseil est en train d'effectuer, sans heurt mais sans faiblesse, le redressement de notre politique étrangère.

Vraiment, on ne saurait l'en blâmer !

Dans le même ordre d'idées, voici un fait significatif. On s'accorde communément pour reconnaître que le change constitue une sorte de baromètre diplomatique.

Or, depuis un mois depuis l'avènement au pouvoir de M. Poincaré, on peut noter une amélioration sensible du change. Est-ce pure coïncidence ? On a peine à le croire.

Quoi qu'il en soit, la livre sterling, qui se traitait au début de l'année à 52 fr. 50, vient de tomber à 47,90 ; même fléchissement du dollar qui est passé de 12,50 à 10,90.

Les spécialistes attribuent ce relèvement de notre franc à des causes diverses. En particulier, ce mouvement découle, pour une bonne part, dit-on, des conditions économiques et politiques défavorables où se trouve le cabinet britannique.

Mais encore une fois, la tendance à la reprise de notre franc semble résulter aussi du redressement de notre politique extérieure.

Chaque jour de nouveaux faits viennent démontrer que M. Lloyd George perd jusqu'à la confiance de ses compatriotes.

A une semaine d'intervalle, deux élections partielles ont eu lieu, à Clayton et à Cambervel.

Dans ces deux circonscriptions, les candidats ministériels, les candidats coalitionnistes, furent battus. Ce sont des travaillistes qui l'emportèrent.

Ces résultats, ajoutés à beaucoup d'autres semblables, sont la preuve manifeste que le pays ne veut plus du cabinet actuel.

Ce qui a aidé grandement au succès des candidats du Labour Party c'est l'attitude des libéraux indépendants, qui laissent le champ libre aux travaillistes.

Ainsi, de plus en plus, la coalition perd du terrain et ce n'est plus seulement à l'étranger, mais en Grande-Bretagne même, qu'on souhaite l'effacement de la scène politique de l'homme, entre tous, néfaste qu'est Lloyd George.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Les constructions navales que la France réclame à l'Allemagne

La « Gazette Générale de l'Allemagne » annonce que des pourparlers entre la délégation de la commission des réparations et le gouvernement allemand, au sujet des constructions navales à mettre en chantier, sont terminés.

La France réclame 23.000 tonnes (deux bâtiments) et l'Italie 61.000 tonnes. L'Angleterre n'a fait valoir aucune prétention.

Suivant le « Berliner Tageblatt », le cabinet d'Empire s'est occupé de la question des prestations en nature et des négociations engagées

actuellement à Berlin avec la délégation de la commission des réparations. Les pourparlers n'ont encore abouti à aucun résultat définitif. Ils se poursuivront pendant encore une semaine environ.

La question des réparations

Le gouvernement britannique a fait parvenir samedi soir au gouvernement français, sa réponse relative à la procédure à suivre en ce qui concerne le moratorium réclamé par l'Allemagne et des garanties à exiger en retour. Le ministère des affaires étrangères anglais accepte le renvoi de la question à la commission des réparations sous certaines réserves qui sont actuellement à l'étude dans les ministères intéressés.

Pour résoudre la crise financière mondiale

Edison, le fameux inventeur, vient d'envoyer un questionnaire aux personnalités les plus en vue du monde financier des États-Unis, au sujet du plaidoyer rédigé par M. Henry Ford en faveur de la démonétisation de l'or et de son remplacement par l'évaluation des ressources naturelles comme base d'une nouvelle monnaie.

Parmi les questions posées par M. Edison, on note celle-ci :

« Que pensez-vous que vaudrait une once d'or si tous les gouvernements démonétisaient ce métal ? Une monnaie qui serait émise sur la base de la force hydraulique possédée ou louée par le gouvernement ne pourrait-elle être considérée comme une monnaie saine ? »

L'abaissement du taux de l'intérêt

On sait qu'il entre dans les projets de M. de Lasteyrie de prendre des mesures financières à brève échéance pour abaisser le taux de l'intérêt, notamment sur les bons du Trésor.

Il est vraisemblable que la Banque de France opérera vers la même époque une réduction analogue sur le taux de son escompte, qui sera diminué également d'un demi pour cent.

L'indépendance à l'Egypte sans conditions

D'après des renseignements puisés à bonne source, ce serait sans aucune condition préliminaire que l'indépendance serait offerte à l'Egypte.

Sarwat pacha et les autres leaders égyptiens seront informés par lord Allenby qu'ils peuvent immédiatement réunir une assemblée nationale constituante et nommer leur propre ministre des affaires étrangères. Les troupes britanniques seront retirées d'Egypte sans délai appréciable en raison du fait que lord Allenby a déclaré au Cabinet que le futur gouvernement égyptien serait assez ferme et puissant pour assurer le maintien de l'ordre.

En Irlande

La police a découvert dans les cours d'un quartier pauvre 300 kilogrammes de puissants explosifs dissimulés sous des ordures ménagères. Il y avait de quoi faire sauter la moitié de Glasgow. On croit que ces explosifs proviennent des arsenaux des sin-feiners et qu'ils étaient cachés dans la crainte d'une perquisition de la police. Il arrive très souvent que l'on jette des cendres chaudes sur ces amas de détritus. Il s'en est donc fallu de peu qu'une explosion se produisît à Glasgow.

Un formidable trust du blé

Des pourparlers sont en cours pour la formation d'un trust du blé sur la base d'une coopérative qui contrôlerait les récoltes du Canada, des États-Unis et de l'Australie.

L'affaire Meunier-Judet

La Chambre des mises en accusation vient de rendre un non-lieu en faveur de M. Paul Meunier, ancien député de l'Aube, ainsi qu'en faveur de Mme Bernain de Ravisi. Ils ont été mis en liberté provisoire dans la soirée.

La 8^e chambre des mises en accusation renvoie par le même arrêt, M. Ernest Judet et M. Hans Bossard, peintre suisse, tous deux actuellement en Suisse, par contumace devant la cour d'assises de la Seine.

Chambre des Députés

Séance du 21 février 1922

La Chambre reprend la discussion du projet des dépenses recouvrables. M. Tinguay du Pouet fait un exposé complet des charges qui pèsent sur la France et montre que l'Allemagne n'a fait aucun effort pour rendre ses charges moins lourdes.

M. Barthélemy dit que la question budgétaire est intimement liée à l'exécution du traité de Versailles. Il déclare qu'il n'y a plus de concessions à faire et qu'il faut revenir au traité. La situation économique de l'Allemagne, dit-il, est florissante. Sa dette intérieure est 14 fois moindre que celle de la France. Toutefois, elle ne pourra pas payer les 132 milliards de marks-or dus aux alliés. Les Alliés doivent donc favoriser le développement des exportations allemandes.

Après des observations présentées par MM. Schmidt et Petitfils, au sujet des manœuvres financières contre des établissements de crédit, M. de Lasteyrie, ministre des Finances, déclare que le Gouvernement réprovoque ces manœuvres et qu'il a pris des mesures contre les auteurs de cette campagne.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

CHRONIQUE LOCALE

Les services financiers

Sous ce titre, nous lisons dans la Dépêche de mercredi :

« Nous avons appris que le ministère des finances a définitivement réglé la question de local des services financiers à Cahors. »

« Tous ces services seront concentrés, après entente avec les assemblées compétentes du département à l'Ecole normale d'instituteurs actuelle. »

Cette pauvre Ecole normale d'instituteurs ! On veut à tout prix la désaffecter. Une fois, c'était pour en faire une fabrique de draps de... Roubaix, puis pour y loger une école publique de jeunes filles, maintenant, l'Ecole normale est destinée à devenir le local de concentration des services financiers de Cahors.

Pauvre Ecole normale ! Ceci dit, nous tenons à reconnaître que cette concentration des services financiers et même de bien d'autres services administratifs est conforme aux intérêts du public.

Dispersés aux quatre coins de la ville, ces services obligent les contribuables à faire des pas inutiles, qu'on peut leur éviter.

Que de fois on a pu entendre les plaintes des habitants de la vallée du Lot qui viennent à Cahors et en repartent sans avoir pu faire leurs affaires.

Arrivés par le train de 11 heures de Libos, ils doivent reprendre le train à 3 heures 30. Les administrations ferment à midi et ouvrent à 2 heures, c'est à peine si les contribuables ont le temps de s'y rendre.

Il est impossible, en effet, à un de ces contribuables d'aller à la Trésorerie, à la perception, à l'enregistrement dans la même journée.

Puisque cette concentration des services financiers est réclamée à juste titre, qu'elle se fasse au plus tôt ; que ce soit dans les locaux de l'Ecole normale, ou ailleurs, cela importe peu. Nous ne chicanerons pas sur le local, ni sur l'emplacement de ce local. Cahors est, on nous l'a dit sur tous les tons, riche en immeubles. Il n'y a que l'embaras du choix, mais il faudra bien loger également les élèves-maîtres de l'Ecole normale. A moins que la suppression de cette Ecole ne soit une décision ferme de nos maîtres de l'enseignement.

LOUIS BONNET.

L'Eclairage

Peu à peu, la physiologie des Boulevards et des rues redevient presque comme avant-guerre, le soir venu. Les bees de gaz ont été en grande partie rétablis. Les 5 seconds sont sur le point d'être éclairés. Ce n'est pas sans peine que ce résultat a été obtenu. Mais c'est chose faite aujourd'hui.

Il ne s'agit plus maintenant qu'à obtenir que quelques bees restent allumés toute la nuit.

L. B.

Mutation

M. Quelin, sous-lieutenant de réserve au 7^e passe au 135^e.

NOS MORTS

Mercredi matin est arrivé le fourgon funéraire rapportant du front les restes de 40 enfants du Lot, morts au champ d'honneur.

Les autorités civiles et militaires assistaient à la réception des corps, ce pendant que les honneurs militaires étaient rendus par un piquet de soldats en armes.

Les cercueils furent descendus et déposés dans le hall aménagé spécialement par la Compagnie du P. O.

En présence d'un nombreux cortège de parents et d'amis, eurent lieu, à 9 heures, les obsèques de l'adjudant Vidal Jean, à 10 heures, du soldat Dardennes.

A 11 heures, le corps de notre regretté confrère Pierre Plantade, a été inhumé au cimetière de Cahors. Le char funéraire recouvert de superbes couronnes fut suivi par un nombre considérable d'amis du défunt et de la famille.

Au cimetière, M. Chéry, professeur au lycée, a adressé en ces termes, le dernier adieu à Pierre Plantade, son ancien élève.

Discours de M. Chéry

Mesdames, Messieurs, C'était à Laval, dans cette boue glorieuse de Champagne où reposent encore tant de héros inconnus et pendant cette bataille d'hiver de 1914-15, si sanglante, que le Prince Eitel de Prusse la surnomma « une sarabande sur un cimetièr ».

Je venais de ramener à la position 1 bis quelques prisonniers pour les y interroger, non loin du moulin de Perthes. En traversant un bivouac, j'aperçois le sergent Plantade ; il court à moi, le sourire aux lèvres, l'expression naturelle de son visage. Ancien élève et ancien maître s'embrassent avec effusion. On parle du Quercy, de Cahors et des nombreuses victimes déjà tombées au champ d'honneur ! Mais Plantade ne fait entendre la moindre plainte, l'espoir d'une victoire qui, hélas ! ne viendra que très tard, l'emporte sur les heures pénibles de fatigues et de tristesses, vécues à la tranchée.

Il faut se séparer ! De retour au cantonnement j'écris à Cahors pour calmer les angoisses d'une mère et lui donner la certitude que son fils est bien vivant ! Mais la Mort, railleuse, ricanait, dissimulée dans un de ces boqueteaux de sapin et, une heure plus tard, Plantade tombait, la poitrine trouée d'une balle ennemie !

Gloire à vous ! Plantade vous avez donné à la France, votre jeunesse, vos illusions ! Votre Famille et Cahors sont fiers de vous.

A 14 heures, les corps du sous-lieutenant Cayrel Jules, et du caporal Garrigues, ont été accompagnés par un cortège nombreux, au cimetière de Cahors, où ils ont été inhumés.

Au cimetière, M. Chéry, professeur au lycée a salué la mémoire de Garrigues.

Nous publierons samedi, le discours de M. Chéry.

Nous adressons aux familles, nos sincères condoléances.

Avis aux grands invalides de la guerre

La loi du 31 décembre 1921, ayant augmenté à compter du 1^{er} janvier 1922, le taux des allocations spéciales aux bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, les intéressés sont invités à renvoyer leur livret au sous-intendant militaire de Cahors, qui leur fera parvenir un autre livret établi d'après les nouveaux taux.

AVENIR CADURCIEN

L'épidémie de grippe a eu sa répercussion au sein de notre Société musicale « l'Avenir Cadurcien » dont la majeure partie des exécutants a dû cesser d'assister aux répétitions.

Le concert public sur les Allées Fénelon qui devait être donné dans le courant du mois de février n'a donc pu avoir lieu.

Le Conseil d'administration de la Société, dans sa dernière réunion désirant satisfaire dans la plus large mesure le public Cadurcien, privé de sa musique militaire, a composé de la façon suivante le programme des sorties pour 1922 :

« Du 1^{er} janvier à fin avril, un concert par mois, et, durant la belle saison : deux concerts par mois ;

Pendant la période des fêtes votives de quartier et de campagne, les concerts rendus difficiles le dimanche, par l'absence de nombreux exécutants, jouant dans ces fêtes, seront donnés les *jeudi soir* de : 20 h. 30 à 21 h. 30 sur les Allées Fénelon.

Dimanche prochain, 26 février, jour de carnaval, de 15 h. 30 à 16 h. 30 sur le kiosque des Allées, et si le temps le permet, les Jeunes de la Société au nombre de 25 donneront un petit concert composé de morceaux choisis sans trop d'embûches musicales.

La prochaine sortie de « l'Avenir Cadurcien » aura lieu dans la première quinzaine de mars.

Le Secrétaire : J. ASTRUC.

Manon aux Petits-Carmes

Mercredi, avait lieu à la salle des Petits-Carmes, la conférence-concert sur Manon. Salle comble. Nous n'avons pas à faire l'éloge de l'Orchestre Symphonique, si apprécié ; nous constaterons simplement, qu'obéissant à la baguette magique du Maître Barreau, il a su captiver l'auditoire et le charmer, interprétant, avec une réelle virtuosité, le prélude de Manon et une Fantaisie finale, réunissant les principales mélodies ou variations du Chef-d'œuvre de Massenet.

Nous devons une mention spéciale à Mlle Chéry, élève du Maître Grassous, qui a accompagné avec brio, du commencement à la fin l'Orchestre et l'audition dans les passages les plus difficiles.

Mlle Sylviani et M. Rousseau, ces deux artistes de talent, dont les voix s'harmonisent si heureusement, entrent en scène, dans le duo de l'enlèvement ; ils ravissent le public et sont rappelés plusieurs fois sur la scène ! Le grand air « des Rêves », interprété par M. Rousseau lui vaut un triomphe sans égal. Voici la scène dramatique de St-Sulpice, voici le dénouement ! La salle crépète d'applaudissements. C'est une vraie moisson de lauriers.

M. Chéry, Conférencier, dans un exposé très lumineux de la vie de l'abbé Prévôt, auteur du roman de Manon Lescaut, auquel Massenet a puisé l'inspiration de son opéra, nous montre les ressemblances frappantes entre la vie de cet abbé, ayant si peu la vocation sacerdotale, et celle du chevalier de Desgrieux qui va nous intéresser et dans le roman et dans l'opéra.

Puis, il aborde l'étude du caractère du Chevalier et de Manon ; cette dernière n'est en somme qu'une Mimi Pinson, perfide, menteuse, passant d'un amant à l'autre, aimant Desgrieux, mais davantage encore les diners et les bijoux et déclarant, un jour, que l'amour et l'estomac vide ne sauraient sympathiser.

Desgrieux, un prix de vertu du collège des Jésuites d'Amiens, déclare que jamais il n'a osé regarder une jeune fille « en face » et qu'il a encore moins réfléchi « à la différence des sexes » et cependant à la vue de Manon, descendant de la Malle-Poste, dans la cour de l'hôtelier, à Amiens, il est métamorphosé, il va droit « vers la maîtresse de son cœur » Cicéron, nous dit M. Chéry, écrit que « sans les femmes, les hommes auraient conversé avec les dieux ». Ils ont préféré, ajouta-t-il, converser avec les déesses, ce fut leur perte. Dès ce moment, Desgrieux ne sera plus lui-même, il appartient à cœur et âme à Manon, il en sera la chose et, pour elle, il roulera dans l'abîme, se vautre dans la fange, bravera la honte, acceptera le deshonneur, vivant de la prostitution de sa maîtresse, devenant voleur, assassin ! Et, pour terminer, M. Chéry, faisant rapidement la psychologie de l'amour, expose, avec beaucoup d'à-propos la différence entre l'amour absolu, dont Desgrieux est victime, et l'amour idéal.

La place dont nous disposons nous oblige à écourter notre compte-rendu. Nous le regrettons vivement, car la conférence de M. Chéry remporta le plus légitime succès.

Commissions départementales

Font partie des commissions chargées d'opérer le classement des établissements ou sont organisés des bals ou des séances de patinage : Mme Romain et M. Feydel, à Cahors, titulaires ; M. Cahfol et Mme Bellosat, à Figeac, suppléants.

La Vicomté de Turenne

Notre jeune compatriote, M. Jean Bressac, de Saint-Céré, vient de faire publier sa thèse, pour le doctorat en droit, devant la Faculté de Toulouse. Elle traite des « Privilèges, libertés et franchises de la Vicomté de Turenne », sujet d'intérêt local, puisque les cantons du nord de notre département faisaient partie de cette vicomté. Saint-Céré en était la ville la plus importante. Ses archives sont très riches en vieux documents. M. Bressac a eu l'heureuse idée de les faire connaître au public, en les complétant par d'autres références plus connues. Cette vicomté remonte aux premiers siècles de la monarchie. Elle faisait partie du royaume de Guyenne. Quelques siècles après elle devient indépendante et un des plus importants fiefs du royaume. Ses chefs les plus connus sont les Bouillons de Turenne, qui occupèrent les hauts commandements militaires sous les Bourbons et, surtout, le maréchal de Turenne. De même qu'Uxellodunum est la dernière forteresse gauloise qui ait résisté à César, la Vicomté de Turenne est la dernière province française réunie à la couronne. Son chef, le duc de Bouillon, criblé de dettes, la vend au roi, par acte du 8 mai 1738. M. Bressac nous fait connaître ses origines, sa consistance, ses droits seigneuriaux, ses tenures féodales, ses chartes et franchises, son administration communale, et ses conditions économiques. Le tout, en un volume de 275 pages, édité par Vincent Rivière, à Toulouse.

DAYMARD.

Office départemental de placement du Lot

L'Office départemental recherche de bons ouvriers maçons pour grosse entreprise, des domestiques et des ménages agricoles, des bonnes à tout faire, des cuisinières. Du travail peut être procuré, dans les régions libérées, à des charpentiers, menuisiers, cimentiers, maçons en tous genres, plâtriers, au salaire minimum de 3 francs l'heure. L'Office est saisi d'une demande émanant d'un chef cuisinier qui accepterait une place soit comme cuisinier, soit comme pâtissier, dans grosse maison, château, collège ou cantine. Un ménage sollicite son placement, le mari (mutilé) comme concierge, surveillant, jardinier, la femme comme femme de chambre. Pour tous renseignements, employeurs et chômeurs sont invités à s'adresser au Directeur de l'Office départemental de placement, à la Préfecture. Opérations absolument gratuites.

Plainte

Une dame A... âgée de 20 ans, mère d'un bébé de 5 mois, a déposé une plainte à la police contre son mari qui l'aurait battue. Des voisins des époux A... qui demeurent quasi de Regoury, ont déclaré que dimanche, ils avaient entendu Mme A... crier « au secours ». Une enquête est ouverte.

Tapage sur la voie publique

Pour des motifs d'ordre sentimental, une demoiselle D... fut partie sur le boulevard Gambetta, dimanche, vers neuf heures du soir par une demoiselle Marie-Louise, M... La première des antagonistes se réfugia au bureau de police et se mit sous la protection des agents qui mirent fin au scandale.

Abus de confiance

M. Magné, directeur de la succursale de la maison « Au Planteur de Caiffa », a porté plainte pour abus de confiance contre un de ses employés nommé M... âgé de 32 ans. M... aurait vendu 851 francs de marchandises qui lui étaient confiées mais il aurait gardé l'argent.

Taille des arbres fruitiers

La Société d'Agriculture prévient les agriculteurs qu'une séance de taille d'hiver des arbres fruitiers aura lieu le mercredi 1er mars, à 13 heures, au jardin fruitier de la Compagnie, au P. O. près de la gare. Nous invitons les agriculteurs à venir assister nombreux à cet enseignement agricole pratique. Au cours de la séance, M. l'Inspecteur commercial Campan de la Compagnie d'Orléans donnera tou-

les indications nécessaires aux assistants pour qu'ils puissent suivre avec fruit la taille des différentes essences fruitières.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Dimanche 26 février la deuxième équipe ira matcher en finale du Championnat des Pyrénées à Toulouse l'excellente et très redoutable équipe de Montrejean. La commission a fait toutes les démarches nécessaires pour obtenir que ce match puisse se dérouler sur un terrain autre que celui du « Gallia » primitivement imposé. Elle espère que le comité des Pyrénées tiendra compte de sa protestation à cet égard et n'obligera pas nos jeunes et vaillants équipiers seconds à s'exhiber sur un terrain absolument nu, dépourvu de tout aménagement et dont le sol est très mauvais. Pendant que la deuxième équipe défendra les couleurs de l'A. C. à Toulouse, la première matchera à Cahors; les visiteurs sont « Les Cheminots de Montauban » dont les 15 très allants fourniront une excellente partie. Le prix des places est fixé ainsi qu'il suit : Tribunes 2 francs, chaises 1 fr. 50, entrées générales 1 fr. avec réduction de 50 0/0 pour Messieurs les mutilés, les militaires et les enfants au dessous de 12 ans.

Le conseil d'administration de l'A. C. se réunira ce soir à 8 heures 1/2 au siège social. Questions importantes à résoudre. La Commission.

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Dimanche la deuxième équipe du Compound-Club-Cadurcien fit très bonne figure contre le Groupe sportif Figeacois mixte (11 équipiers 1er et 4 seconds). Première manche, Au début de la partie Figeacois présente à 11 sur le terrain, Cahors à 14 (manque Lacrampe). Dès le coup d'envoi, Cahors porte le jeu dans les 22 adversaires. Figeacois réagit, tente de passer pour aller à l'essai, mais la défense des « rouges et noirs » est si bonne que le ballon ne peut passer. Le C. C. C. est blessé sérieusement, ce qui nécessite l'intervention d'un docteur. Cahors continue à jouer à 13 équipiers et Figeacois à son équipe au grand complet. Dans une magnifique charge Figeacois marque un essai non transformé. Sur un retour offensif Cahors envahit le camp adverse mais Figeacois touche dans ses buts. Deuxième mi-temps. Dès la reprise, Gastaud est obligé d'abandonner, fortement contusionné à l'épaule. Figeacois marque à nouveau. Cahors réagit malgré le sérieux handicap subi par l'absence du capitaine et de son second. A nouveau les Figeacois vont à la charge et c'est alors que Garrouy magnifiquement, bloque et peu après Cazemalencou se présente à l'essai. Figeacois s'emploie à fond et deux essais à peu d'intervalle, viennent récompenser son effort. Cahors se défend avec une énergie farouche à l'encontre des lignes adverses. Lalanne marque son homme avec sûreté. Gradadour passe arrière dégage son camp. Du beau jeu se produit à Cahors et attire à nos vaillants la sympathie du public. Les 3/4 mènent une danse endiablée et Figeacois à son tour se défend avec opiniâtreté. L'émotion est grande dans le camp adverse. Une même ardeur anime les deux équipes. La finest sifflée au milieu des bravos. Cahors est battu par 12 points (4 essais) à zéro. L'arbitrage fut excellent et peu sévère. Appréciations : L'équipe figeacoise est tout entière à féliciter. Joueurs rudes mais pas brutaux. Le demi de mêlée fut parfait et audacieux. A Cahors : Gradadour, Cazemalencou, Bru, Lalanne, Garrouy eurent à cœur de bien défendre leurs couleurs. Il faut aux lignes avant un peu plus de cohésion. Malgré le résultat, l'angoisse est bonne. Si l'équipe 2 du C. C. C. voit deux de ses meilleurs joueurs (Lalanne qui rejoint Dax et Lacrampe Pau, étant démobilisés) il ne faut pas croire à la désagrégation. Gradadour nous montra qu'il pouvait être un excellent arrière. L'absence de Lalanne pourra-t-elle être compensée ? De nouvelles recrues se présentent; il ne reste qu'à choisir.

A nos camarades de la 2e Lacrampe et Lalanne, démobilisés, nous adressons nos amitiés et nos regrets de ne plus les compter parmi nous. Brassens, Chaumet et Balas avec Soula-croup, démobilisés l'équipe du C. C. C. n'aura pas de changement. Tous tiennent à faire les championnats. Bravo et merci. Garrouy reprend sa forme. A Figeacois il le prouva et cela pour notre plus grand plaisir.

CHAMPIONNAT DES PYRÉNÉES

3e tour d'Éliminatoires Dimanche prochain, 26 février, la 1re équipe du C. C. C. devra se mesurer, sur son terrain du « Parc des Sports », avec l'équipe correspondante de « l'Union olympique toulousaine ». Cette dernière, commandée par un excellent joueur, L. Bourrel, a fourni une saison particulièrement brillante et a réussi à s'imposer comme un des grands favoris du championnat. Nul doute que le match ne soit très disputé; chaque équipe aspirant à jouer la finale et un résultat négatif, pour l'une et pour l'autre étant une exclusion. Aussi nos sommes certains que les Cadurciens viendront nombreux soutenir et stimuler de

leurs applaudissements les intrépides rouges et noirs qui à l'heure présente ont pour mission de relever, de faire respecter et de porter haut le fanion de notre chère cité à ce point de vue si si peu favorisée et qui s'efforce d'en obtenir une nette et belle victoire.

Samedi prochain nous donnerons de plus amples détails sur la composition des équipes et l'organisation du match annoncé déjà par les affiches.

Conseil de guerre de la 17e région

Après avoir été blessé d'une balle à l'avant-bras, au bout de deux ans de présence au front, le soldat Maurice Pelletier, du 7e d'infanterie, à Cahors, natif de Seine-et-Marne, fut, après guérison, affecté au centre d'instruction de Landricourt qu'il abandonna le 29 mars 1918. Arrêté le 27 juin 1920 par la Sûreté de Paris, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné contre lui pour vol et complicité, après une absence illégale de deux ans, il était condamné par le tribunal de la Seine, à trois mois de prison et rendu à la place de Paris. Ramené à son corps, il s'évadait des locaux disciplinaires dans la nuit du 26 au 27 septembre 1920, était arrêté à Paris, le 22 mars 1921, condamné à quinze mois de prison pour vol et livré de nouveau à l'autorité militaire. Reconnu coupable de deux désertions, l'une en temps de paix, l'autre en temps de guerre, Pelletier est condamné à trois de prison.

Luzech

Rugby. — Dimanche dernier l'union sportive en déplacement à Penne se fait battre de 8 essais à 0. Luzech a joué à onze. Si Penne domine à la première mi-temps, il n'en est pas de même à la deuxième, car Luzech menace souvent les buts adverses; mais n'étant pas en nombre il ne marque pas. D'après une opinion adverse les blancs et rouges se sont bien défendus et méritent des citations; mais que signifie ces absences quasi volontaires de la dernière heure et auxquelles les dirigeants ne peuvent faire face. On dit que le championnat aurait été perdu, grâce aux manquants; quand l'équipe est allée à Belvès, il paraît que cinq équipiers faisaient défaut; à Penne il en a été de même. Il serait temps que ces équipiers comprennent qu'ils lésent l'intérêt général. Il faut que la Société vive et elle vivra. Quand même ! On dit que pour boucher un trou le trésorier aurait même joué à Penne. On dit et ceci est plus grave, que le secrétaire aurait démissionné. On dit que le trésorier va envoyer l'huissier aux retardataires des cotisations mensuelles. On dit que dimanche 26 février, l'équipe de Belvès, qui battit Luzech en championnat, sera dans nos murs et l'on dit que les blancs et rouges veulent une revanche. Donc sportmen luzechois venez en foule assister à cette belle partie. Entrée sur le terrain : 1 fr., sauf pour les membres honoraires qui sont priés de se munir de leurs cartes. Le Taquin.

Lacapelle-Marival

M. Emile Delmas, le dévoué député du Lot, a reçu du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts la lettre suivante : Monsieur le Député et cher Collègue, J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'accorder quatre gravures pour la décoration de la mairie de Lacapelle-Marival. Ces œuvres seront très prochainement expédiées à M. le Maire de cette commune. Heureux d'avoir ainsi pu répondre à votre désir, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député et Cher Collègue l'assurance de ma haute considération. Le Ministre de l'Instruction Publique Signé : Léon BERARD.

Gagnac

M. Emile Delmas, le dévoué député du Lot a reçu du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts la lettre suivante : Monsieur le Député et cher Collègue, Vous voulez bien demander l'attribution d'un appareil cinématographique aux écoles de Gagnac. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'un appareil cinématographique d'enseignement sera expédié prochainement à l'école de garçons. Je me félicite de répondre ainsi à votre bienveillante recommandation. Veuillez agréer, Monsieur le Député et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération. Le Ministre de l'Instruction Publique Signé : Léon BERARD.

St-Sulpice

Syndicat des Planteurs de tabac. — Les membres du syndicat des planteurs de tabac se sont réunis dimanche 19 février, à la mairie, sous la présidence de M. Rouzeyrolles Darius. Les membres du bureau sortant ont été

réélus à l'unanimité; le paiement des cotisations a été effectué. M. Rouzeyrolles Antonin a été désigné pour aller à Cahors le 5 mars participer à l'élection des délégués des planteurs de tabac du département au Congrès de Strasbourg. M. Despeyroux a été choisi remplaçant. Bonne prise. — Les bonnes prises se succèdent. La semaine dernière c'était M. Francoulet fils qui avait la bonne fortune d'abattre un solitaire de 80 kg. pris à un lacet. Dimanche ce fut au tour de M. Lafont Jean d'en tuer en de 70 kg. pris dans les mêmes conditions.

Gourdon

Battue fructueuse. — Les chasseurs de Gourdon et de Prouilhac ont tué, dimanche dernier, un énorme solitaire pesant 120 kilos. Bon débarras et nos cordiales félicitations.

Pupilles de la nation. — La section cantonale des pupilles de la nation se réunira samedi prochain, à 3 h. du soir, à la mairie.

Trouvé mort. — Cabarrodt, dit « carolion » (cure-l'oeu), mendiant qui suivait les foires de la région appuyé sur des béquilles, un pied entouré de coton, a été trouvé mort dans une cabane située aux portes de Gourdon.

La mort remonta à deux ou trois jours. Il laisse peu de regrets car il n'était guère intéressant.

Fêtes du Carnaval. — A l'occasion des Fêtes du Carnaval, l'Union musicale gourdonnaise organise un bal travesti à grand orchestre pour le mardi 28 février. La maison Glendel se charge de la confection des costumes pour dames et messieurs à des prix très réduits (à partir de 15 fr.). Se presser pour les commandes. Les entrées sont fixées à un prix raisonnable. Le travesti n'étant pas de rigueur, toutes les personnes en tenue de ville seront acceptées. Nous espérons que le public viendra nombreux à ce bal qui promet d'être très réussi.

Tribunal correctionnel. — 20 jours de prison à Schimberlé Mikael, 46 ans, journalier à St-Cir-bel-Abbre pour ivresse et récidive.

46 fr. d'amende à Sarrut Isidore, 42 ans, de St-Germain, pour chasse avec engins prohibés.

Trois mois et un jour de prison pour mendicité et vagabondage à Foulquié Sylvain, 49 ans.

3 mois de prison avec sursis à Marty Marcel, 19 ans, cultivateur à Marlet, pour vol d'argent.

46 fr. d'amende avec sursis à Delbos Joseph, 62 ans, de Gignac, pour usage d'un timbre-poste ayant servi. Mardi prochain il n'y aura pas d'audience correctionnelle.

REMERCIEMENTS

Les familles PLANTADE, BÉNECH, SOULIÉ, LAVAL, GELIS, CASTAGNE, CLERC, PEINDARIE, MARATUECH, DILHAC, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à l'inhumation des restes de

Pierre PLANTADE

Imprimeur Sergent au 20e Régiment d'Infanterie Décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre Mort pour la France

REMERCIEMENTS

Madame Vve GARRIGUES, Monsieur et Madame DELMAS, boulangers et leurs enfants, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de

Marcel GARRIGUES

Caporal brancardier au 7e de ligne Croix de guerre avec étoile d'argent Mort pour la France

REMERCIEMENTS

Madame Veuve DARDENNE; Madame Veuve PÉLISSOU, née DARDENNE et ses filles; Les familles DARDENNE, BONNEVILLE et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à l'inhumation des restes de

Jules DARDENNE

Soldat au 9e Régiment d'Infanterie Décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre Mort pour la France

REMERCIEMENTS

Madame Vve VIDAL et son fils; Monsieur et Madame VIDAL, à Montagu-le-Queray et leur famille; Monsieur et Madame FABRE, née VIDAL, à Agen et leur famille; Madame Vve LAFÉ, sa famille et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de

Jean-Gérard VIDAL

Adjudant au 7e Régiment d'Infanterie Décoré de la Croix de guerre et de la Médaille militaire Mort pour la France

REMERCIEMENTS

Les familles THEIL, JULIA, CAGNAC et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Louis THEIL

Menuisier

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

Une entrevue

Lloyd George-Poincaré De Londres : La réponse de M. Poincaré, acceptant le rendez-vous proposé par M. Lloyd George, est arrivée par avion à la fin de l'après-midi d'hier.

M. Poincaré accepte la date du 25 ou du 26, au choix du Premier Ministre Anglais.

La note a été remise dans la soirée au Foreign Office.

Conseil des Ministres

Un Conseil des Ministres s'est réuni ce matin à dix heures au ministère des Affaires Étrangères. M. Poincaré, président, a donné à ses collègues connaissance des dépêches échangées entre Lloyd George et lui au sujet de l'entrevue qu'il doit avoir avec le Premier Britannique à la fin de la semaine.

Les réparations

De Berlin : Un correspondant socialiste prétend que des informations inexactes ont été données au sujet de la présence à Berlin des délégués de la Commission des Réparations.

Ceux-ci ont simplement remis au gouvernement allemand une proposition tendant à ce que les livraisons en nature, se montant à 1.450 millions de marks, fixées à Cannes, soient fournies non seulement à la France mais à tous les États alliés.

La France recevrait 950 millions de produits. Le reste, soit 500 millions, serait réparti entre les autres pays de l'Entente.

On dit que Stinnes serait hostile à l'extension de l'accord de Wiesbaden aux autres États de l'Entente.

Un article du « Times »

De Londres : Parlant de la rencontre de Lloyd George avec M. Poincaré, le Times défend la France de toute arrière pensée et approuve la prudence de sa politique.

La reconstruction économique

De Berlin : Parlant de la Conférence que se tient actuellement à Londres en vue de constituer un syndicat chargé de la reconstruction de la Russie, on dit que ce syndicat disposera d'un capital provisoire de 20 millions de livres sterling. L'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Italie et le Japon entrent dans ce syndicat.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphide Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

A Vendre Petit matériel d'épicerie S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE Pour trop grande capacité Voiture Darracq 1910, 5 pl., 12 HP

M. Trémollières Boulanger, 11, Rue Nationale MET EN VENTE Pain de Glouten et Pâtes alimentaires pour diabétiques

A ENLEVER DE SUITE Camionnette 800 kgs Très bon état, garantie

ON CHERCHE A ACHETER dans la région et à tous prix

TISSAGE DE TOILES Anciens Etablissements IECHEN LEFORT et PLANCKE réunis, 100, rue Jacquart, à Hellemmes (Nord).

REPRÉSENTANTS sont demandés pour Huiles, Savons et Cafés

PROTÉGEZ VOTRE PEAU contre les intempéries avec la Cire Aseptine

Table with 5 columns: ESPÈCES, ENTRÉES, REVENU, PRIX PAR 1/2 KIL, Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.

LES ROQUEVILLARD

PAR Henry BORDEAUX

TROISIÈME PARTIE

III

LA BELLE OPÉRATION DE M. FRASNE La galerie lui donna raison et le lui témoigna par un murmure flatteur, qui signifiait qu'en effet une telle générosité ne va pas sans quelque nécessité impérieuse. Son succès néanmoins fut court. L'avocat Paillet le lui rafla comme un escamoteur une mèche de laine. Gai, rond et gras, il savait tout, se fourrait partout, livrait tout. Je vois, dit-il, que vous ignorez le plus beau coup de M. Frasné. — Parlez. — Ah ! ah ! — Il tenait son monde par une nouvelle qu'il apportait. Et comme l'orchestre préludait au sempiternel quadrille des Lanciers, il abandonna lâchement ses auditeurs scandalisés et roula comme une boule aux pieds d'une dame qu'il invita. Par l'embrasure de la porte, ces messieurs, faute de mieux, regardèrent évoluer les couples, en prenant des airs détachés pour estimer danseurs et danseuses qui avançaient, reculaient, se saluaient, tournaient selon les rythmes de la musique et l'ordre du pas. Jeanne Sassenay, les joues roses, la coiffure rebelle à la symétrie, toute gracieuse et juvénile dans une robe bleu pâle dont le léger décolletage laissait voir un coin de blancher caressée de lumière, s'appliquait à ne point confondre les figures et s'animait au plaisir avec un air d'importance. Elle suscita les commentaires : — Pas mal, cette petite. — Bien maigre ; voyez ses sautoirs. — A dix-huit ans. — Oh ! elle se mariera bientôt. — Pourquoi ? — Elle a une grosse dot. — Oui, mais son frère fait des dettes. — Qui épousera-t-elle ? — On ne sait pas encore. On parlait de Raymond Bercy. — L'ancien fiancé de Mlle Roquevillard ? — Il débute comme médecin. — Justement : il n'a encore tué personne. — Après le galop final, l'avocat Paillet, se trouvant altéré, conduisit sa compagne au buffet, but du champagne, mangea un sandwich au foie gras, et ainsi restauré, daigna reparaitre dans le cercle où sa désertion fut sévèrement appréciée. Mais il se rebiffa en riant : — Si vous me grondiez, vous ne saurez rien. — Alors, nous vous écoutons.

— Vous en êtes encore, vous autres, à la restitution des cent mille francs par M. Roquevillard à M. Frasné. — C'est quelque chose. — Bien peu auprès de ce que vous allez apprendre. — Aux premières notes d'une polka, il tourna la tête et l'on crut qu'il aurait le cœur de repartir en laissant une seconde fois ses auditeurs le bec dans l'eau. Tout un groupe décida se massa vers la porte pour lui barrer le passage. — Vous avez chaud, ce serait imprudent, observa M. Latache. — Et l'avoué Coullanges, usant d'un autre moyen, mit en doute la fameuse nouvelle. Aussitôt le noveliste ouvrit la bouche pour lâcher sa proie : — Eh bien ! M. Frasné acquiert pour rien le domaine de la Vigie qui vaut près de deux cent mille francs. — Les exclamations incroyables se croisèrent : — Par exemple. — Vous vous moquez de nous. L'avocat Bastard et M. Vallerols, procureur de la République, qui causaient ensemble, à l'écart, se rapprochèrent, l'oreille tendue. — Parfaitement, accentua l'orateur. Pour rien. — Mais comment ? — Voici, M. Roquevillard, pour se procurer l'argent dont il a besoin, a mis en vente la Vigie. M. Dougan, notaire, lui en a offert cent mille

francs payables immédiatement en se réservant de lui faire connaître l'acquéreur dans la quinzaine. Dans la quinzaine, reprenez ce délai. M. Roquevillard, qui n'avait pas le choix avant les assises, a accepté. Il ne pouvait espérer davantage dans un si court espace de temps. Or, par l'indiscrétion d'un clerc, on sait maintenant, — je l'ai appris tout à l'heure, — que le véritable acquéreur, c'est M. Frasné. M. Frasné qui verse cent mille francs d'une main pour les recevoir de l'autre, et qui se trouve ainsi, par un simple jeu, propriétaire d'un domaine magnifique. — Ce machiavélisme dépassait par trop la commune mesure des artifices bourgeois pour ne pas provoquer la stupeur. On n'en rechercha point la cause morale, pas plus qu'on n'avait approfondi le sacrifice du vieux patrimoine de famille chez les Roquevillard. M. Frasné, dans la crise douloureuse qu'il avait traversée, et qui ruinait son foyer sinon sa fortune, s'était rattaché à ce qui demeurait susceptible de le passionner encore, les affaires, comme un artiste demande à l'art sa consolation ou une femme de bien à la charité. Les combinaisons de contrats et de chiffres procuraient un alibi à sa triste pensée. Il oubliait momentanément son ennui en débrouillant ceux de ses clients, et dans la satisfaction de conduire avec adresse la bataille des intérêts. Le sort de la Vigie lui avait inspiré un

de ces coups de tactique audacieux auxquels il ne savait pas résister. Il espérait que le secret en serait gardé jusqu'après la session des assises. Mais quel secret peut se garder dans une ville de moins de vingt mille habitants où déjà la vie intérieure est considérée comme une prétentieuse originalité ? Le premier, M. Latache, donna son sentiment en deux mots qui, émanant du président de la Chambre de discipline, valaient un discours : — C'est incorrect. — Point du tout, répliqua M. Coullanges. Un domaine est en vente, on l'acquiert. C'est un droit. — Néanmoins, la savante manœuvre de M. Frasné ne recueillait qu'un petit nombre d'approbations, qui lui venaient du camp de la jeunesse, laquelle place aujourd'hui son enthousiasme, comme ses fonds, aux guchets solides. Il réussissait trop bien dans ses entreprises matérielles, et la galerie, de meurs sévères et de sens pratique, en tirait grief contre lui, bien plus qu'elle ne s'était divertie de la fuite de sa femme. De plus, aux yeux d'une société particulariste, son origine d'origine faisait de lui un étranger que de tels gains devaient enrichir aux dépens du pays. On n'avait point été fâché, certes, de l'abaissement des Roquevillard dont l'élevation irritait la médiocrité générale ; mais on s'étonnait de les voir augmenter eux-mêmes leur désastre et

consommer leur ruine de leurs propres mains. Pourquoi ce désintéressement si Maurice n'était pas coupable, et s'il l'était pourquoi cet aveu ? Car on ignorait la décision du jeune homme. M. Hamel était fort secret, et pour M. Bastard son silence était calculé ; friand des causes retentissantes, il espérait encore qu'on réclamerait son appui. Excité par ces révélations, il ne se tint pas de parler à son tour. Le cercle où l'on discutait fut rompu, la danse finie, par de nouveaux arrivants. La conversation reprit de-ci de-là par petits groupes séparés, comme ces feux qu'on étouffe et dont les flammes crépitent en s'éparpillant. Le procureur Vallerols rejoignit M. Bastard dans une embrasure. — Vous avez beau jeu dans votre plaidoirie, lui dit-il, pour cribler de sarcasmes le mari de Mme Frasné. — Il n'est pas encore certain que je plaide, répliqua l'avocat. — Comment ! vous ne plaideriez pas ? — Il fallait bien expliquer par une autre cette confiance qui était partie sans réflexion. — Ce jeune niais ne veut pas être défendu sérieusement afin de ménager l'honneur de sa maîtresse. Ces derniers mots furent prononcés avec une ironie dédaigneuse. Et il expliqua au magistrat attentif que l'inculpé démentait à l'avance toute allusion à la culpabilité de Mme Frasné. (A suivre).